

DECRET : N° 02/850 du 21/01/82
/PR/ICM/MDN.

Portant inscription au Tableau d'avancement
au titre de l'année 1982 et nomination d'un
officier de l'Armée Populaire Nationale.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESI-
DENT DU CONSEIL DES MINISTRES.-

VU - La Constitution du 8 Juillet 1979 ;

I S A S VU - La Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant Amendement de l'article 47 de
la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

VU - La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des
Forces Armées de la République ;

D. B. VU - L'Ordonnance 1/69 du 6 Février 1969 modifiant la Loi 11/66 du 22 Juin
1966 portant création de l'Armée Populaire Nationale ;

VU - L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Général des Cadres de
l'Armée Populaire Nationale ;

VU - Le Décret 71/357 du 25 Novembre 1970 sur l'avancement dans l'Armée ;

VU - Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974 portant création du Comité de dé-
fense ;

C. F. VU - Le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

VU - Le Décret 81/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRET :

Article 1er. - Est inscrit au Tableau d'avancement au titre de l'année 1982 et nom-
mé pour compter du 1er Février 1982.

AVANCEMENT COL

Pour le Grade de Lieutenant :

ARMEE DE L'AIR

Aspirant :

N T L P A N I

Guillaume

ZAB/DAOF/20

Article 2. - Le Ministre Délégué à la Présidence de la République, chargé de la Dé-
fense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés chacun en ce qui le con-
cerne, de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Of-
ficiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

.....//;:::;

FAIT A BRAZZAVILLE, le 21 Septembre 1982

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef de l'Etat, Président
du Conseil des Ministres,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Colonel Louid SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre Délégué à la Présidence,
Chargé de la Défense Nationale,

Colonel Raymond Damasc N'GOLLO.

Le Ministre des Finances,

ITIH-I-OSSEFOUNBA-LEKOUNDZOU.